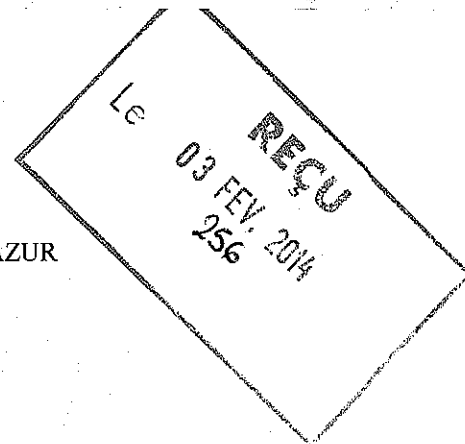




PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE PRÉFET



Marseille, le 30 JAN. 2014

Monsieur le Président,

Par courrier parvenu à mes services le 24 décembre, vous me faites part de votre inquiétude relative aux deux projets de centrales de production d'énergie à partir de biomasse forestière qui se développent dans la région, à Gardanne et Brignoles. Est joint à votre courrier le dossier de presse que vous avez constitué et qui précise les craintes que vous nourrissez à l'égard de ces projets, portant notamment sur leur impact supposé sur la dynamique de développement d'une filière locale du bois-énergie. Ce document a retenu toute mon attention et il m'appartient de vous faire part de la position des services de l'État sur ce sujet particulièrement complexe.

En lançant en juillet 2010 un appel d'offres (dit CRE 4), le gouvernement a souhaité encourager la réalisation de projets de centrales de production d'électricité à partir de la biomasse, pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables. Tout en visant de manière générale la recherche d'un rendement global maximal pour l'utilisation de la biomasse, le cahier des charges de cet appel d'offres prévoyait explicitement la possibilité, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Bretagne, pour participer à la sécurisation de l'alimentation électrique de ces régions, que les installations aient un rendement réduit, inférieur au minimum fixé à 60 % dans les autres régions, mais en contrepartie de la garantie de plus de 7500 heures de fonctionnement par an. Le cahier des charges prévoit également le contrôle, par le préfet de région, chaque année, du plan d'approvisionnement détaillé des centrales.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux projets, portés par le groupe E.ON à Gardanne et la société INOVA à Brignoles, ont été lauréats de cet appel d'offres, comme annoncé par les ministres en charge de l'énergie et de l'écologie le 4 octobre 2011. Afin d'accompagner la structuration de la filière bois-énergie, un comité régional biomasse (CRB) a été institué à partir d'octobre 2012, sous ma présidence. Il réunit l'ensemble des acteurs professionnels et des collectivités concernés par les deux projets et vise à développer une expertise partagée et un plan d'action commun pour garantir, sur le long terme, la capacité du territoire à répondre effectivement à la demande croissante de biomasse tout en préservant le développement des autres usages de la ressource. Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur est membre de ce CRB et de l'ensemble des groupes de travail et les Conseils généraux de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, membres du groupe de travail sur la valorisation des déchets verts, ont été de même conviés à participer à la dernière session plénière du CRB.

Les éléments présentés lors du dernier CRB, réuni le 13 décembre 2013, ont permis d'échanger autour des données précises et actualisées des plans d'approvisionnement prévus pour les deux centrales. Pour la centrale de Gardanne, il apparaît, en l'état actuel du projet d'évolution du plan d'approvisionnement présenté par E.ON, que les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse devraient fournir respectivement 35 000 et 30 000 tonnes par an de plaquettes forestières. Dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est prévu de mobiliser environ 160 000 tonnes par an soit un peu plus de la moitié de l'approvisionnement en plaquettes nécessaire, le reste provenant de Languedoc-Roussillon et des autres régions incluses dans le rayon de 400 km autour de Gardanne. Pour le projet de Brignoles, le plan d'approvisionnement prévoit à ce jour la mobilisation de 143 000 tonnes de biomasse forestière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 47 000 tonnes dans les Alpes-de-Haute-Provence et 6000 tonnes dans le Vaucluse.

Une étude réalisée en 2009 par l'Union régionale des associations des communes forestières (URACOFOR) pour le compte de l'ADEME, de la DRAAF et du Conseil régional estimait que le volume théorique de bois énergie (résineux) mobilisable annuellement était de 51 000 m³ pour le Vaucluse (soit 40 800 tonnes) et de 175 500 m³ (soit 140 400 tonnes) pour les Alpes-de-Haute-Provence. La ressource disponible dans ces deux départements est donc de plus de 180 000 tonnes de bois énergie par an, ce qui est nettement supérieur au prélèvement prévu pour alimenter les centrales de Gardanne et de Brignoles

A ce stade, et même s'il convient de les préciser à une échelle territoriale plus fine, ces chiffres ne me paraissent pas incompatibles avec les estimations de disponibilité de la ressource à l'échelle du territoire de la réserve de biosphère Luberon – Lure. Issus du plan d'approvisionnement territorial (PAT) du pays de Haute-Provence et du PNR du Luberon, les chiffres dont vous me faites part sont concordants avec ceux du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) approuvé en mai 2012. Vous m'indiquez en effet que la ressource locale a été évaluée à 70 000 tonnes par an de résineux, dont 45 000 tonnes sont d'ores et déjà exploitées en tant que bois de trituration. Estimant les besoins du territoire en bois énergie à 15 000 tonnes par an à moyen terme, la disponibilité résiduelle de la ressource peut donc être évaluée à 10 000 tonnes par an sur le territoire de la réserve de biosphère Luberon – Lure. Cette évaluation précise me permettra de porter un avis particulièrement précis sur le plan d'approvisionnement lorsqu'il sera finalisé et de m'assurer que ce plan est en parfaite adéquation avec les possibilités véritables de production de votre territoire.

Si la ressource apparaît donc disponible à due proportion des besoins affichés, il convient toutefois d'être extrêmement attentif sur la qualité des coupes. Les services de l'État seront donc particulièrement vigilants quant à la bonne application du code forestier qui garantit la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. La réglementation impose en effet que les coupes soient réalisées suivant les dispositions de documents de gestion de long terme, en forêt publique comme en forêt privée. En particulier, pour les forêts inscrites dans des sites du réseau Natura 2000, les « annexes vertes » du schéma régional de gestion sylvicole, qui constitue le document cadre réglementaire pour la gestion des forêts privées, seront prochainement agréées, apportant aux plans simples de gestion des propriétaires privés des assurances supplémentaires d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Cette croissance de la demande en bois nécessitera dans les prochaines années une mobilisation plus structurée de la ressource régionale. Des forêts dont l'exploitation est aujourd'hui faible compte tenu de difficultés d'accès, du morcellement de la propriété, de leurs essences, de la pente du terrain, pourront ainsi être bientôt sollicitées. Parmi les points clefs identifiés par le CRB et repris par les deux industriels, on pourra ainsi mentionner le besoin de faciliter le regroupement des

propriétaires forestiers privés pour optimiser les travaux forestiers, ce qui permet d'en réduire les coûts et les éventuelles nuisances liées à de multiples petits chantiers dispersés. Cette proposition fait également écho à la dynamique portée par les deux chartes forestières de territoire (CFT) portées sur le territoire du Luberon et de la Montagne de Lure.

Cette montée en puissance s'accompagne également de campagnes de prospection forestière à l'attention des propriétaires privés. Ces initiatives doivent amener ces derniers à prendre conscience des intérêts multiples d'une exploitation de ces forêts (valorisation économique des coupes, respect des obligations de débroussaillage, maîtrise du risque incendie...) et les sensibiliser pour s'engager dans des démarches collectives. Il convient de les assurer du concours apporté à cette structuration par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), les syndicats de propriétaires forestiers et sylviculteurs, les CFT et plus généralement les collectivités et les services déconcentrés de l'État. La rémunération du bois et une organisation optimisée des travaux forestiers seront ainsi des facteurs clefs de déclenchement des coupes, et un dialogue interprofessionnel renforcé vise à aborder ce point.

Les travaux qui sont conduits dans le cadre du CRB visent ainsi ce triple objectif :

- structurer collectivement l'offre à l'échelle des massifs en sensibilisant les petits propriétaires privés, détenteurs d'une grande part de la ressource,
- développer cette offre pour permettre de répondre à la demande croissante en bois tout en préservant les usages locaux existants et futurs (scieries, réseau des petites et moyennes chaufferies) dans le respect de la hiérarchie des usages du bois,
- garantir une rémunération équilibrée de la ressource et des retombées locales en terme d'emplois sur le long terme.

Vous comprenez donc bien que je partage votre souhait d'optimiser l'économie de la filière forêt bois et j'ai ainsi demandé à mes services, en parfait accord avec le président du Conseil régional, d'accompagner les professionnels en vue de la constitution d'une interprofession régionale solide et durable.

Vous dénoncez également plusieurs « aberrations écologiques » de ces projets, comme par exemple le faible rendement des installations ou les modes de transport envisagés. Je vous informe que les préconisations issues du CRB ont permis d'amener les industriels à approfondir leurs réflexions relatives à l'amélioration du rendement des installations par une meilleure valorisation de la chaleur produite. La recherche de partenaires locaux intéressés par une utilisation industrielle ou résidentielle de cette chaleur fatale est donc en cours, autour de Gardane et de Brignoles, et les rendements finaux attendus pourront dépasser les 50 %. De même, des études sont conduites pour accroître l'utilisation de modes de transport à faibles émissions de dioxyde de carbone (voie d'eau, ferroviaire) pour l'approvisionnement des centrales. Enfin, le recours à l'importation de bois pour la centrale de Gardanne n'est prévu que pour les dix premières années d'exploitation et de manière dégressive, permettant à la filière régionale de monter progressivement en puissance.

Enfin, vous me faites part d'un déficit de concertation et d'information sur les projets. Il apparaît toutefois que mes services, en l'occurrence la cellule biomasse constituée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de l'ADEME, ont établi depuis presque trois ans maintenant de très nombreux contacts avec l'ensemble des structures professionnelles concernées et notamment les associations de communes forestières et les syndicats de propriétaires forestiers. Les groupes de travail constitués dans le cadre du CRB et pilotés par les sous-préfets d'Aix en Provence et de

Brignoles ont ainsi réuni plus de 160 acteurs régionaux de la filière et leurs travaux sont consultables par tous les membres du CRB sur un site dédié. Ce site est donc accessible pour les membres du CRB et de ses groupes de travail. Les identifiants d'accès pourront vous être communiqués par la cellule biomasse.

De même, les industriels ont engagé des démarches d'association des territoires particulièrement poussées. On pourra mentionner par exemple les engagements du groupe E.ON avec le parc national des Cévennes, concrétisés par la signature d'un protocole de travail partagé le 8 janvier, ou l'appel à initiative qu'il a lancé, sur les territoires des Cévennes d'une part et des Alpes du sud d'autre part, pour le développement de l'offre et auquel des structures de votre territoire ont d'ailleurs répondu.

Ainsi, soyez assuré que les services de l'État ont pris la pleine mesure de la complexité de ces projets et de la grande attention qu'ils méritent. Nous œuvrons ainsi pour qu'ils soient porteurs de perspectives durables de développement économique pour les territoires dans un cadre respectueux des enjeux, en particulier environnementaux, identifiés sur ces territoires et permettent d'accélérer la structuration de la filière. Je me tiens à votre disposition pour approfondir ces échanges, par exemple à l'occasion d'un déplacement sur le terrain consacré à la forêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*à cordiale -
Aussi à votre disposition sur le dernier mercredi pour
votre région.*


Michel CADOT

M. Jean-Louis JOSEPH
Vice-président du Conseil régional
Président du Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès
BP 122
84404 Apt cedex

Copie :

- Madame le préfet des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur le préfet de Vaucluse
- Monsieur le préfet du Var
- Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence
- Monsieur le sous-préfet d'Apt
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles
- Monsieur le sous-préfet de Forcalquier
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Monsieur le directeur régional de l'ADEME